

CCCPS / 2023 / DE035 7.1 Décisions budgétaires

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -Séance du 23 mars 2023 à 18h

<u>Président</u>: Monsieur Denis BENOIT Date de convocation: 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mars 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François		
BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ;		
Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ;		
Philippe HUYGHE; Muriel LORENZETTI; Gilles MAGNON; Damien MARCHÉ;		
Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck		
MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean		
Philippe ROCHE; Nicolas SIZARET; Boris TRANSINNE; Frédéric TRON et		
Arnaud VANNIER.		
Ruth AZAÏS à Caryl FRAUD ; Dominique BALDERANIS à François BROCARD ;		
Danielle BORDERES à Sarah DUVAUCHELLE ; Anne Marie CHIROUZE à Jean		
Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Boris TRANSINNE ; Stéphanie		
KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT et Frédéric TEYSSOT à		
Arnaud VANNIER.		
Jean Christophe AUBERT; Rodène BODIN-CASALIS; Christophe LEMERCIER;		
Morgane PEYRACHE;		
Philippe HUYGHE		

Affectation du résultat du budget annexe SPIC production d'énergies renouvelables

Le Conseil.

I. Rappel du contexte

Les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe SPIC production d'énergies renouvelables conformes avec ceux des comptes de gestion fournis par la Comptable des Finances Publiques, sont adoptés par ce Conseil Communautaire. Il convient maintenant d'affecter ces résultats.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté à couvrir le déficit de la section d'investissement y compris les restes à réaliser 2022 reportés sur 2023.

Ce budget présente un résultat global de clôture excédentaire en fonctionnement et excédentaire en investissement. Ces résultats sont reportés dans le budget annexe éco SPIC production d'énergies renouvelables 2023.



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -Séance du 23 mars 2023 à 18h

<u>Président</u>: Monsieur Denis BENOIT <u>Date de convocation</u>: 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

SECTION DE FONCTIONNEMEN	T
Résultat Exercice 2022	+ 96,92 €
Report antérieur N-1	+ 3 489,03 €
Report en fonctionnement R 002 sur BP 2023	+ 3 585,95 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat Exercice 2022	+ 41 636,37 €
Report antérieur N-1	+ 22 985,60 €
Besoin / Excédent de financement	- 43 826,30 €
Report en investissement R 001 sur BP 2023	+ 64 621,97€

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget annexe SPIC production d'énergies renouvelables.

III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le compte administratif 2022 du budget annexe SPIC production d'énergies renouvelables ; VU l'avis de la commission finances et prospectives élargie au Bureau en date du 7 mars 2023 ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

1) d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget annexe SPIC production d'énergies renouvelables conformément au tableau ci-dessus.

DU CRES

DO AOUSTE SUR SY

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexes

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Le 23/03/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

Affichée le

Philippe HUYGHE

Secrétaire de séance

3 0 MARS 2023